



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007036

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

- Délocalisation(s) :

le M2 professionnel *Transports internationaux* est délocalisé à Douala (Cameroun) depuis 2011.

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Droit* est en phase de création. Cette mention ne comporte pas de première année de master (M1), car elle a été constituée afin de regrouper quatre spécialités en seconde année de master (M2) (dont trois à finalité professionnelle, et une dite « indifférencié ») : *Droit du sport*, *Transports internationaux*, *Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale*, et *Droit du tourisme*. Cette mention s'adresse à des étudiants titulaires d'un M1 en droit ou d'un M1 en économie selon la spécialité visée. Elle vise à en faire des spécialistes dans chacun de ces domaines. Selon la spécialité, les diplômés peuvent être amenés à travailler en entreprise, dans une fédération sportive ou encore dans une administration.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'intitulé de la mention manque de lisibilité, en ce sens qu'il est peu clair d'être une mention « Droit » pour un master de droit. Il n'y a pas à proprement parler un dossier mention, seules les spécialités sont présentées.



Les points communs justifiant de les intégrer au sein d'un même ensemble sont peu visibles ; leur domaine respectif (sport, tourisme, transport, sécurités) les éloigne les uns des autres plus qu'il ne les rapproche. Peu de zones d'intersection peuvent être recensées, si ce n'est des enseignements à la fois de droit public et de droit privé. La pertinence d'une telle mention n'est pas suffisamment justifiée dans le dossier présenté alors que la pertinence de chaque spécialité apparaît peu discutable.

Ni les connaissances, ni les compétences, ni les objectifs à l'échelle de la mention ne sont mentionnés, seules les spécialités en font état de manière plutôt satisfaisante.

L'adossement à la recherche de chaque spécialité est peu développé. Ainsi, certaines spécialités ne semblent pas rattachées à un centre de recherche, du moins cela n'est-il pas précisé. En revanche, les liens avec les milieux professionnels existent pour chaque spécialité voire sont particulièrement forts pour certaines d'entre elles.

Il n'y a pas d'échanges ou de relations internationales à l'échelle de la mention, ni de manière générale pour les spécialités. Néanmoins, une spécialité a été délocalisée au Cameroun (*Transports internationaux*) et une autre est en voie de se délocaliser dans plusieurs pays (*Droit du tourisme*).

La mutualisation n'est pas évoquée, ce qui se comprend aisément : d'une part, en raison de l'absence de M1 dans cette mention, il ne peut y avoir *a fortiori* de mutualisation entre le M1 et les M2 ; d'autre part, les spécialités portent chacune sur un domaine si particulier, qu'il est très difficile d'envisager une mutualisation, d'autant que la spécialité *Transports internationaux* est assez peu juridique.

L'attractivité n'est pas visible s'agissant de la mention ; elle ne l'est que par spécialité, et ne semble pas douteuse, voire certaine (spécialité *Transports internationaux* par exemple). On dispose d'assez peu de données de nature quantitative ou qualitative pour chaque spécialité en ce qui concerne l'insertion professionnelle, le suivi du devenir des étudiants.

Chacune des spécialités possède un très bon positionnement national parce qu'il y en a très peu en France.

Les données démonstratives d'un pilotage de la mention ne sont pas mentionnées, cette mention il est vrai est en phase de création. Il est simplement indiqué l'existence d'une direction de mention, et la constitution d'un comité de perfectionnement n'est qu'annoncée. C'est seulement au niveau des spécialités que des informations sont fournies et encore souvent sommairement. Les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sont de bonne qualité, alors que le contenu des ADD (Annexe descriptive du diplôme) est succinct. Par ailleurs, la rubrique « Prévisionnel pour la prochaine période » n'étant pas renseignée, les orientations futures de la mention sont difficiles à anticiper. Le dossier invite à croire que nous ne sommes pas véritablement en présence d'une mention, mais davantage de quatre spécialités accolées. La fiche d'autoévaluation présentée est très sommaire et ne nous apporte pas réellement d'éléments intéressants.

- Point fort :
 - Spécialités pertinentes qui répondent à des besoins professionnels.

- Points faibles :
 - Le nom de la mention est trop large, peu explicite.
 - Le manque d'unité des spécialités.
 - Peu de données quantitatives et qualitatives communiquées.
 - Une organisation de la formation sur la seule seconde année de master ce qui n'est pas conforme au schéma licence-master-doctorat (LMD).

Recommandations pour l'établissement

Partant du constat d'une mention uniquement composée de quatre spécialités autonomes les unes des autres, la raison d'être de cette mention pourrait être mieux justifiée, ce qui permettrait de mettre en avant un axe fédérateur qui expliquerait par la même l'intégration ou non d'une spécialité. Il conviendrait de construire un master sur les deux années de formation. La culture de l'autoévaluation devrait être mieux prise en compte.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



Evaluation de la spécialité

Droit du sport

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité à finalité professionnelle dénommée *Droit du sport* a été créée en 2011. En l'absence de première année de master (M1) propre à la mention, les étudiants provenant de tout M1 sont susceptibles d'être sélectionnés. Cette spécialité est gérée par le CEP (centre d'éducation permanente, service commun de l'Université).

Cette spécialité forme des juristes qui occuperont des postes dans le domaine du sport (par exemple, juriste au sein d'une fédération, d'un club, etc.). Le « droit du sport », par nature pluridisciplinaire en droit, regroupe des matières comme le « droit commercial du sport », le « droit du travail du sport » ; il dépasse également la traditionnelle division droit public et droit privé car le droit du sport suppose d'acquérir des connaissances dans ces deux grands champs du droit.

- Appréciation :

Initialement, cette spécialité était rattachée à la mention *Droit social* ; en raison d'une décision de changement de mention, cette spécialité intègre la mention *Droit*.

Les objectifs de la formation (principalement former des juristes de haut niveau évoluant dans des clubs, des fédérations, etc.), clairement présentés, correspondent à ce qu'exprime l'intitulé de cette spécialité. Les connaissances et compétences sont brièvement évoquées, mais ne sont pas détaillées. La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), quant à elle, décrit plus complètement les compétences attendues à l'issue de la formation. Les enseignements sont indiscutablement en lien avec les objectifs de la formation.

La formation à la recherche est visible uniquement à travers la rédaction d'un mémoire ; aucun adossement à un centre de recherche n'apparaît. La formation professionnalisante résulte de l'intervention de professionnels (dont les noms sont mentionnés, mais dont la proportion comparée aux universitaires n'est pas indiquée), de conférences-débats, d'une promotion réunissant des étudiants et des personnes en formation continue et d'un stage au minimum de trois mois au sein d'une « structure sportive » (club, etc.). Du reste, les partenaires professionnels cités (Ministère, INSEP, etc.) montrent l'ancrage professionnel de cette spécialité. Aucun échange international ou relation internationale n'est indiqué ; il est étonnant qu'aucun lien n'ait été établi avec une fédération internationale ou continentale par exemple. Les compétences additionnelles ne sont pas évoquées. Il n'est pas fait état d'une « politique stage ».

Il n'est pas encore possible d'avoir du recul sur cette spécialité, créée en 2011, en termes d'insertion professionnelle ou d'attractivité car les étudiants d'une seule promotion (21 étudiants) sont diplômés. Si le marché de l'emploi semble peu important en ce domaine, il y a assez peu de spécialités « Droit du sport » en France, et les liens que cette spécialité entretient avec les professionnels susceptibles d'accueillir les étudiants sont forts.

Cette spécialité est pilotée par une directrice, un comité pédagogique et un comité de perfectionnement, chacun composé à la fois de professionnels et d'universitaires. Le suivi du devenir des étudiants est sommairement traité, mais il est vrai qu'il n'y a qu'une seule promotion de diplômés. Les modalités pédagogiques professionnalisantes (aucune évaluation des enseignements n'est fournie, modalité de suivi des étudiants, etc.) sont peu précisées.



- Points forts :
 - Intervenants universitaires et professionnels réputés en droit du sport.
 - Partenariats professionnels satisfaisants.
- Points faibles :
 - Manque de précisions sur les modalités pédagogiques professionnalisantes.
 - La dimension internationale est peu présente.

Recommandations pour l'établissement

Les modalités pédagogiques professionnalisantes et les modalités de suivi du devenir des étudiants pourraient davantage apparaître. La dimension internationale pourrait être développée à travers un « partenariat » avec une fédération internationale ou une université étrangère au sein de laquelle le droit du sport est enseigné.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Droit du tourisme

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Une délocalisation annoncée dans plusieurs pays : Géorgie, Thaïlande, Italie, Tunisie, Maroc.

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit du tourisme*, créée en 2003, a tout d'abord été rattachée à une mention de droit public. Il a été décidé un changement de mention en raison d'enseignements relevant à la fois du droit privé et du droit public ; c'est pour cette raison qu'elle intègre la mention *Droit*.

Cette spécialité forme des étudiants pouvant accéder à des métiers du tourisme ayant une dimension juridique (direction d'un office du tourisme, d'une agence de voyage) ou à des métiers du droit s'occupant du tourisme (avocat). La spécialité est ouverte en formation initiale ainsi qu'aux professionnels bénéficiant d'un congé individuel de formation.

- Appréciation :

Cette spécialité est à finalité « indifférenciée » sans que cette orientation n'ait été expliquée. L'objectif de cette spécialité est clairement énoncé : il s'agit de former des juristes de haut niveau dans un secteur déterminé, celui du tourisme. Cette spécialité offre aussi la faculté aux étudiants de poursuivre dans la recherche. Les connaissances et les compétences sont décrites avec précision et couvrent bien le secteur objet de la spécialité. Une approche pluridisciplinaire est mise en avant, non seulement en droit (du droit public au droit privé) mais hors le droit (le marketing par exemple). Cette approche est pertinente.

La formation par la recherche est peu développée, si ce n'est par la rédaction d'un mémoire. L'adossement à un centre de recherche n'est pas mentionné dans le dossier.

La formation professionnalisante prend la forme de conférences, d'études de cas, d'enseignements par des professionnels, d'un stage. Aucune « politique stage » n'est présentée. Aucun échange ni aucune relation internationale n'est décrite, mais simplement un partenariat, dont le contenu n'est pas précisé, est signalé avec l'organisation mondiale du tourisme (OMT). Des délocalisations sont prévues mais sans que le dossier ne donne plus de précisions.

L'effectif indiqué est en moyenne de 15 étudiants, dont un quart provient de l'étranger. Peu de données sont fournies sur ce point. Il en est de même s'agissant de l'insertion professionnelle. Des éléments communiqués, l'insertion semble satisfaisante mais pas totale et parfois différée (concours administratifs préparés post M2). Bien qu'à finalité « en partie recherche », rien n'ait dit sur la poursuite en doctorat.

Le M2 est piloté par une directrice accompagnée d'une équipe pédagogique composée de 13 professionnels et de 7 universitaires. Un comité d'orientation existe également. Le pilotage est satisfaisant. L'existence de cette spécialité est justifiée par l'expansion du droit du tourisme.

- Points forts :

- Spécialité correspondant à des besoins professionnels.
- Intervenants universitaires et professionnels spécialistes du secteur.

- Points faibles :

- La formation par la recherche et le caractère indifférencié de la spécialité sont trop peu explicités.
- Le suivi de l'insertion professionnelle n'est pas renseigné.
- La dimension internationale est peu développée.



Recommandations pour l'établissement

L'alternance pourrait être une piste à explorer en raison des liens forts avec les partenaires professionnels. La formation par la recherche pourrait être présentée avec plus de précisions. Plus généralement, le choix d'une spécialité « indifférencié » plutôt qu'à finalité unique pourrait être explicité. Les données quantitatives et qualitatives, notamment en ce qui concerne le suivi du devenir des étudiants, qui semblent avoir été recueillies, pourraient être communiquées.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, 12 Place du Panthéon 75005 Paris.

AgroParisTech, 19 avenue du Maine 75015 PARIS.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité à finalité professionnelle a été créée en 2002. Initialement elle était rattachée à une mention de droit public, avant d'intégrer la mention *Droit*. Ce changement est expliqué par la nature des enseignements, qui ne relèvent pas seulement du droit public, mais également du droit privé. Il n'existe pas de première année de master (M1) propre à la mention, les étudiants provenant de tout M1 à caractère juridique peuvent candidater.

Cette spécialité aborde une thématique mêlant droit et sciences, ce qui explique le partenariat avec l'Ecole de formation d'ingénieurs agronomes AgroParisTech (avec le mastère ALISEE *Management des risques sanitaires, alimentaires et environnementaux*) et l'accueil possible de non juristes, après une mise à niveau pendant l'été. Les débouchés se retrouvent dans le domaine du droit de la santé (hôpitaux), du droit de l'alimentation et de la consommation (organisations professionnelles ou entreprises agro-alimentaires) ou du droit de l'environnement (entreprise de gestion de l'eau par exemple).

- Appréciation :

Les objectifs de cette spécialité sont innovants en ce que cette seconde année de master (M2) forme non seulement des juristes pour qu'ils évoluent dans le « domaine scientifique » (au sein d'entreprises notamment) mais aussi des scientifiques au droit. L'axe est clairement exprimé : la protection de l'homme et de l'environnement. Les connaissances et les compétences sont présentées de manière lisible ; elles correspondent avec les enseignements dispensés.

La formation à la recherche est présente (rédaction d'un mémoire, module recherche documentaire, etc.) mais peu développée, et ce en raison de la finalité professionnelle de ce M2. L'adossement à un centre de recherche n'est pas évoqué. La formation professionnalisante, qui existait initialement (études de cas, interventions de professionnels, stage de trois mois...), a été renforcée par des modules de mise en situation pratique (modules en partenariat avec une formation accréditée par la Conférences des Grandes Ecoles et labellisée *Formation des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts*) ; ce renforcement est particulièrement innovant. L'accueil de personnes en formation continue favorise la professionnalisation. Peu d'informations sont disponibles s'agissant des compétences additionnelles.

Il manque des données quantitatives et qualitatives permettant d'analyser l'attractivité de la spécialité et l'insertion professionnelle. En ce qui concerne l'effectif, il semble peu élevé mais raisonnable : 15 étudiants en moyenne chaque année. Leur origine est peu précisée mais variée : des juristes et des scientifiques. Il est dit que les débouchés professionnels sont nombreux, l'insertion professionnelle paraissant ne pas poser de difficultés mais sans que le dossier ne fournisse de données chiffrées ou autres permettant de vérifier la réalité de celle-ci.

Cette spécialité est pilotée par une directrice accompagnée d'une équipe pédagogique composée de professionnels et d'universitaires (et scientifiques). Un comité d'orientation existe : si le nombre de réunions (deux fois par an) et son rôle sont clairement indiqués, sa composition n'est pas détaillée. Le pilotage est satisfaisant.

- Points forts :

- Spécialité qui répond à des besoins professionnels et à une demande des scientifiques.
- Articulation droit et sciences rendant cette spécialité originale.



- Point faible :
 - Les données quantitatives et qualitatives (suivi du devenir des étudiants) manquent.

Recommandations pour l'établissement

Des données quantitatives et qualitatives auraient dû être communiquées permettant notamment de confirmer l'attractivité et l'insertion professionnelle. Au regard du domaine (sécurité sanitaire, environnement, alimentaire), des « partenariats » pourraient être construits au niveau européen et international. Le dossier aurait dû être mieux rempli sur certaines rubriques.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Transports internationaux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Centre Pierre Mendès France ; Université de Douala, Cameroun - Université de Douala, Cameroun.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) :

Université de Douala, Cameroun (depuis février 2011).

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Transports internationaux* vise à faire acquérir aux étudiants un ensemble de connaissances et de compétences leur permettant d'occuper des emplois dans le domaine du transport international par l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines juridiques, financiers et managériaux spécifiques. Il s'agit d'une spécialité à finalité professionnelle, comportant un stage obligatoire de six mois. Elle est rattachée à deux mentions de master *Economie internationale et développement* et *Droit*. Elle est donc accessible aux étudiants ayant aussi bien une première année de master en économie ou en droit.

La présentation de la formation est quelque peu différente dans les deux mentions. Il n'y a pas pour la mention *Droit* d'information sur le M1 se rapportant à la mention *Economie internationale et développement*, ni de parcours spécifique en M1 dans la mention *Droit*. Ce M2 est ouvert en alternance et accueille essentiellement des étudiants en contrat d'apprentissage.

- Appréciation :

La spécialité *Transports internationaux*, créée en 1974, dispose d'un positionnement original au sein de l'offre de formation de l'Université Paris 1. Elle permet à des étudiants disposant d'une bonne connaissance des enjeux de l'économie internationale et du développement ou des enjeux juridiques classiques de se spécialiser dans le domaine des transports internationaux, tout en acquérant des compétences transversales larges. Ces compétences larges sont dispensées grâce à des cours de méthodologie de projets collectifs, de recherche collective, d'études de cas, et de management des réseaux de transport et de l'information. Des conférences de professionnels et des visites de sites viennent compléter ces enseignements. Les connaissances et compétences sont décrites en des termes généraux ; la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RCNP) détaille avec plus de précisions les compétences. Celles de nature juridique sont néanmoins peu développées. D'une manière générale, le rattachement de cette spécialité à la mention *Droit* soulève quelques interrogations dès lors que la maquette de la formation comporte assez peu de matières juridiques (trois enseignements en droit des transports déclinés : maritime, terrestre et aérien et un en contrat de transport, pour un volume global de 101 HTD).

L'ensemble des enseignements se traduit toutefois par une charge de travail considérable pour les étudiants (644 HTD sur le M2), notamment pour les étudiants en formation initiale, qui ne peuvent étaler leur formation sur deux ans comme le font les étudiants en apprentissage ou en formation continue. Mais dans ces derniers cas cela signifie quand même que le master est réalisé sur trois années.

La formation est indiscutablement professionnelle, cela ressort des objectifs annoncés, principalement sous l'angle « métiers ». Une « politique de stage » n'est pas à proprement parler évoquée, un stage obligatoire est néanmoins prévu ; notons qu'au sein d'une même promotion, il y a des étudiants qui réalisent un stage et d'autres en contrat d'apprentissage ; peu d'informations sont données sur la cohabitation de l'ensemble. La formation par la recherche apparaît à travers la rédaction d'un mémoire et de modules (« recherches collectives et « méthodologie de mémoire »).

La spécialité dispose d'un conseil pédagogique qui se réunit trois fois par an et permet un pilotage reposant sur une évaluation systématique des enseignements, un suivi des étudiants, notamment en apprentissage, et une enquête annuelle portant sur leur insertion, qui est excellente. La poursuite d'études en doctorat est évoquée et proposée aux diplômés, sans précision sur le nombre d'étudiants concernés, sans doute très faible. Son équipe pédagogique



regroupe des enseignants-chercheurs et des professionnels. L'adossé à un centre de recherche n'est pas précisé. Quant aux partenariats internationaux, ils sont exemplaires, avec une délocalisation pérenne au Cameroun (29 étudiants recrutés) et un partenariat avec la World Maritime University de Malmö, qui concerne toutefois un nombre limité d'étudiants. Le pilotage de la spécialité est satisfaisant.

Il est présenté un schéma duquel ressort clairement l'origine des étudiants (très variée), et qui laisse entrevoir son attractivité. Sur deux années, il apparaît que l'effectif est en moyenne de 35 étudiants, ce qui conforte son attractivité. Une enquête d'insertion (non jointe) révèle une insertion professionnelle rapide et quantitativement satisfaisante. Les résultats de cette enquête sont néanmoins sommairement mentionnés.

- Points forts :
 - Progressivité et professionnalisation de la formation.
 - Dimension internationale développée.
 - Adéquation entre la spécialité et les besoins professionnels (ouverture en apprentissage).
 - Pilotage dynamique de la spécialité.

- Points faibles :
 - La dimension juridique trop peu présente.
 - Mobilité internationale sortante limitée.
 - Absence de dispositifs pour les étudiants de la mention *Droit* facilitant l'entrée en M2.

Recommandations pour l'établissement

La spécialité pourrait se doter d'un réel conseil de perfectionnement, dont la structure serait proche de celle de son comité pédagogique actuel. Le rattachement à la mention *Droit* pourrait davantage être explicité.

L'ouverture internationale de la formation pourrait être accentuée, par la mise en œuvre de doubles diplômes permettant d'encourager la mobilité étudiante entrante et sortante. Les données quantitatives et qualitatives existantes pourraient être davantage présentées.

Il convient de s'interroger sur la pertinence du rattachement de la spécialité à la mention *Droit*. Un tel rattachement devrait susciter la mise en place en M1 de la mention *Droit* de dispositifs facilitant l'intégration dans ce M2.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C): A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C): A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C): A



Observations de l'établissement

LE PRESIDENT

**SERVICE DES FORMATIONS
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46

FAX : 01 44 07 80 52

spes@univ-paris1.fr

racspes@univ-paris1.fr

Paris, le 28 juin 2013

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations
et des Diplômes AERES
20, rue Vivienne
75002 - PARIS

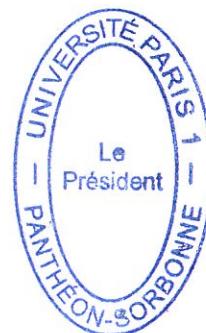
Objet : Evaluation des masters.

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint les observations de l'Université Paris 1 à la suite du rapport d'évaluation concernant l'offre en masters pour 2014-2018.

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.


Philippe BOUTRY



Demande N°S3MA140007036

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Légitimité d'une mention Droit :

L'AERES semble exprimer des doutes non sur la légitimité de chacune des spécialités, mais sur celle de les regrouper dans une même mention.

La volonté de créer une mention Droit est motivée par le contenu de ces quatre spécialités qui regroupent aussi bien des enseignements de droit public que de droit privé : cela permet d'orienter les étudiants vers des métiers où ils devront interpréter et mettre en application ces différentes catégories du droit. Ces mêmes masters répondent aux critiques des professionnels qui considèrent, à juste titre, qu'un juriste doit aussi bien connaître les règles de droit public que celles de droit privé, ce qui n'est pas toujours le cas des étudiants appartenant aux autres mentions.

Par ailleurs, la pluridisciplinarité est présente dans l'ensemble de ces quatre masters (économie, gestion, marketing, sciences). On peut noter que ces quatre spécialités correspondent à des « droits émergents » qui, à ce titre, ont une légitimité à être regroupés car ils apportent une nouveauté dans l'enseignement juridique.

1°) Les relations internationales sont en cours de développement pour certaines des spécialités.

Ainsi pour le droit du sport : Un échange avec la Suisse est prévu afin de donner une dimension internationale à ce diplôme et surtout développer les échanges avec les instances internationales du sport au profit des étudiants (tribunal arbitral du Sport (TAS), Fédération Equestre Internationale, Musée du sport, l'Union des associations européennes de football (UEFA))

Le Dakar a fait une demande de partenariat et certains des intervenants ont été sollicités pour intervenir à Dakar dans le cadre de la création d'un master en droit du sport.

Pour le droit du tourisme : des échanges se construisent progressivement avec de nombreux pays et les étudiants étrangers souhaitent venir se former à cette spécialité en France.

L'ADET l'Association des étudiants en droit du tourisme a ainsi été sollicitée pour participer à un colloque au Cameroun sur le développement du droit du tourisme.

Dans le cadre du laboratoire de recherche, le SERDEAUT (Sorbonne études et recherches en droit de l'aménagement de l'urbanisme et du tourisme), une vingtaine de magistrats thaïlandais viennent - en septembre prochain - se former à ce droit.

La Géorgie a fait une demande au SERDEAUT pour conclure un contrat de partenariat en envoyer plusieurs étudiants se former à ce droit en France dans le cadre du M2.

Pour la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale :

De façon déterminée, les responsables du Master entendent développer les partenariats internationaux susceptibles d'étendre le rayonnement de leur diplôme.

2) Pour l'insertion professionnelle :

Des tableaux avaient été joints pour chacune des spécialités montrant une insertion professionnelle plutôt bonne. Les différentes enquêtes en cours permettront d'affiner ces points si nécessaire.

L'insertion professionnelle demeure une préoccupation constante des responsables des diplômes depuis leur création en veillant au caractère professionnalisant de chacun d'eux.

Celui-ci apparaît en premier lieu, dans le choix très sélectif des différents enseignants des Masters et en particulier des enseignants professionnels.

En deuxième lieu, le caractère très professionnalisant des formations se traduit, chaque année, par des mises en situation pratique des étudiants comme cela a été souligné, s'agissant du Master Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale, notamment.

En complément de la réalisation de travaux encadrés, le caractère professionnalisant des formations se concrétise, en troisième lieu, dans le cadre du stage obligatoire de trois mois. Une attention particulière est apportée au choix de l'ensemble des stages par les responsables des Master. A cette fin, un partenariat a été noué depuis de nombreuses années pour l'accueil régulier et un encadrement très suivi d'étudiants en stages avec les institutions et les entreprises spécialisées dans les domaines enseignés dans les diplômes.

On peut noter que de nombreux anciens étudiants juristes des Masters sont devenus avocats spécialisés dans les plus grands cabinets d'avocats nationaux ou internationaux mais aussi magistrats, juristes d'entreprises directeurs d'administrations centrales.

Si un suivi exhaustif et régulier des étudiants diplômés des masters a pu faire défaut dans le passé, la situation est appelée à changer. Des retours ponctuels de nombreux anciens étudiants permettent d'apprécier les carrières professionnelles déjà mentionnées. La présence d'associations des anciens élèves des Masters, (l'association SESANA, l'ADET) vont permettre un meilleur suivi des étudiants et insuffler une dynamique de culture d'anciens élèves particulièrement favorable au rayonnement des masters.

Enfin, un annuaire des anciens élèves mis en ligne sur un site hébergé par l'université Paris1 est en cours de réalisation. Tous ces nouveaux éléments devraient permettre de compléter les données déjà disponibles en matière d'insertion mais surtout de renforcer les liens intellectuels et professionnels entre les étudiants titulaires des Masters.

3°) Pour l'adossement à la recherche

L'ensemble des diplômes sont rattachés à l'IRJS ou en voie de l'être à l'exception des transports internationaux.

Le diplôme en droit du tourisme est rattaché au SERDEAUT (Sorbonne étude et recherche en droit de l'aménagement de l'urbanisme et du tourisme) qui est un laboratoire de l'Université de Paris I, qui développe de nombreux colloques sur le thème du droit du tourisme en partenariat avec l'association des étudiants du diplôme, l'ADET.

Sur l'année en cours, de nombreuses manifestations ont été organisées :

- Le droit du tourisme en Outre-Mer : mercredi 19 décembre 2012
- Le tourisme de luxe en partenariat avec le cabinet d'avocats Orrick : Lundi 28 Janvier 2013
- L'oenotourisme et le droit : Lundi 25 mars 2013
- Colloque sur l'acte III de la décentralisation et le tourisme : 22 mai 2013

Le SERDEAUT est présent aussi au sein de l'Institut français du tourisme (IFT) et travaille sur toutes les questions relatives à la formation des jeunes dans le tourisme.

Le diplôme est aussi rattaché à l'EIREST (Equipe interdisciplinaire de recherche et d'études sur le tourisme) ce qui renforce le caractère pluridisciplinaire offert aux étudiants.

Le Master Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale était adossé initialement au Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Administration Publique (CERAP) de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Cela est attesté notamment par l'organisation d'un colloque à la Sorbonne, les 17 et 18 septembre 2009, auquel les plus grands spécialistes scientifiques, juristes ou politistes en matière d'organismes génétiquement modifiés ont participé. Les actes du colloque « *Les OGM en questions - Sciences, Politique et Droit* » viennent de paraître aux Publications de la Sorbonne.

Une évolution du rattachement du Master 2 DSSAE au grand centre de recherche de l'université Paris1, l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne -André Tunc (IRJS) se dessine car le CERAP précité a vocation à rejoindre l'IRJS.

La spécialité professionnelle « Transports Internationaux » est appuyée principalement par le laboratoire CES (UMR CNRS – U. Paris I), auquel appartiennent tous les enseignants chercheurs de l'Université de Paris I, et l'IFSTTAR de Marne-la-Vallée (UR Systèmes Productifs Logistique et Organisation des Transports), principal centre de recherche sur le

transport de marchandises en Ile-de-France auquel appartiennent plusieurs intervenants. Un séminaire trimestriel (le « Hub de la Sorbonne ») adossé au M2 Transports Internationaux a été créé en 2009 pour promouvoir les échanges entre académiques et professionnels autour des problématiques des transports interurbains (principalement de marchandises). En complément, trois colloques ont été organisés par le Hub de la Sorbonne :

Fév. 2013 : colloque « **Assessing the role of small regional airports** », co-organisé avec le *German Aviation Research Society* à la Maison des Sciences Economiques (Université Paris 1).

Jan. 2012 : colloque « **Les enjeux économiques et environnementaux du slow steaming** », co-organisé avec l'*Association des Amis de l'Université Maritime Mondiale*, à la Maison des Sciences Economiques (Université Paris 1)

Fév. 2010 : colloque « **Airport charges** » co-organisé avec le *German Aviation Research Society* à la Maison des Sciences Economiques (Université Paris 1)

4°) L'absence de direction de la mention

La création de cette mention est très récente. Des réunions sont prévues entre les différents responsables de spécialité afin de voir quels points pourraient fédérer des rapprochements.

La direction de la mention est assurée depuis septembre 2012 nommée par le conseil de l'UFR sur proposition du directeur d'UFR.

Le directeur de la mention organise au moins une fois par an, un conseil de direction qui réunit les enseignants intervenant dans la mention et les directeurs de spécialités et assure la gestion de la mention durant l'année et se réunit au minimum une fois par semestre.

Chaque M2 de la mention a une direction qui lui est propre et conduit ses propres évaluations. Les projets de mise en place d'un système d'évaluation s'inscrivent dans le cadre d'un système général que doit définir l'UFR.

Spécialité : Droit de la Sécurité Sanitaire et Alimentaire et Environnementale (DSSAE)

1. S'agissant de la *formation à la recherche du M2* Droit de la sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale (DSSAE), son renforcement est à l'œuvre. Le Master était adossé initialement au Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Administration Publique (CERAP) de l'université Paris1 Panthéon-Sorbonne. Cela est attesté notamment par l'organisation d'un colloque à la Sorbonne, les 17 et 18 septembre 2009, auquel les plus grands spécialistes

scientifiques, juristes ou politistes en matière d'organismes génétiquement modifiés ont participé. Les actes du colloque « *Les OGM en questions - Sciences, Politique et Droit* » viennent de paraître aux Publications de la Sorbonne.

Une évolution du rattachement du Master 2 DSSAE au grand centre de recherche de l'université Paris1, l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne -André Tunc (IRJS) se dessine sous l'effet de deux facteurs : le CERAP d'une part, a vocation à rejoindre l'IRJS, et d'autre part l'arrivée en janvier 2013, au sein de la formation, en qualité de co-directeur du Master2, d'un membre très actif de l'IRJS. Le même co-directeur est par ailleurs directeur de l'école doctorale de droit privé de l'école de droit de la Sorbonne.

Il convient de souligner que plusieurs anciens étudiants du master ont embrassé la carrière universitaire et sont devenus respectivement maître de conférences à Rouen en droit pénal, maître de conférences à Orléans en droit social ou ont effectué des thèses en droit communautaire de l'alimentation et droit de la consommation.

En complément des disciplines essentielles du droit, des *enseignements complémentaires* sont délivrés dans le cadre du Master 2 DSSAE afin de mieux mettre en exergue la spécificité des normes juridiques dans un environnement marqué par l'influence d'autres normes, les normes scientifiques et techniques, les normes économiques ou les normes éthiques.

L'enseignement « Approche scientifique » vise à donner aux étudiants les éléments de base en biologie ou en chimie tout particulièrement, indispensables à la compréhension des risques sanitaires et des biotechnologies.

L'enseignement « Approche économique » se propose aussi de donner, de façon concrète, les bases de la réalité économique, réalité à laquelle les juristes sont confrontés. Sont ainsi privilégiées les bases de l'économie de la santé, de l'eau ou de l'agroalimentaire.

Enfin, le troisième enseignement additionnel, « Approche éthique et philosophique » est un module resituant la discipline juridique dans l'évolution de la pensée occidentale, née sur les bases de la philosophie grecque et développée dans un cadre rationnel dessiné par les mathématiques. Cet enseignement est assuré par une personnalité reconnue, auteur d'ouvrages portant sur les relations entre la science et la philosophie en particulier *Itinéraire de l'égarement* et *La folle Solitude*.

2. En matière **d'attractivité du master**, il y a eu de souligner qu'une centaine de candidatures est adressée chaque année aux responsables du Master. Que les candidatures proviennent d'étudiants juristes de la région parisienne mais aussi de province, sans aucune distinction. Le master est ouvert à tous les étudiants titulaires d'un M1 de droit que les questions sanitaires intéressent. Une attention particulièrement est portée aux candidats ayant suivi en M1 des cours portant sur le droit de la santé, le droit de l'environnement ou le droit social. Le Master accueille régulièrement des étudiants étrangers. L'an dernier ont été accueillis 3 étudiants d'origine africaine. Cette année, une étudiante grecque, une étudiante du Burundi ayant fait ses études en Côte d'Ivoire suivent la formation. Une ouverture du master en direction des

écoles de commerce se dessine, avec l'accueil en 2012 d'une étudiante issue d'une grande école de commerce soumise au même contrôle des connaissances juridiques que les étudiants de formation scientifique.

L'insertion professionnelle demeure une préoccupation constante des responsables du M2 DSSAE depuis sa création en veillant au caractère professionnalisant du diplôme.

Celui-ci apparaît en premier lieu, dans le choix très sélectif des différents enseignants du Master et en particulier des enseignants professionnels.

En deuxième lieu, le caractère très professionnalisant de la formation se traduit, chaque année, par des mises en situation pratique des étudiants comme cela a été souligné initialement. En 2013, les travaux de groupe réalisés par les étudiants juristes et scientifiques ont porté sur deux études commanditées par des instances ministérielles et une grande entreprise respectivement consacrées à « la gestion du risque résidu de pesticides : Quelle cohérence des politiques publiques eau et agriculture » et à « l'analyse du suivi post-Autorisation de Mise sur le Marché des produits phytopharmaceutiques » ? La présentation des résultats des études a donné lieu à une conférence-débat le 20 mars dernier intitulée « Phytos, agriculture, santé et environnement : Trouver le bon équilibre » devant un public de plus de 150 personnes. Cette présentation publique est une occasion exceptionnelle pour les étudiants de faire connaître leurs compétences et de communiquer leurs CV aux nombreux chefs d'entreprises ou d'associations de défense de l'environnement ou des consommateurs présents.

En complément de la réalisation de travaux encadrés, le caractère professionnalisant de la formation se concrétise, en troisième lieu, dans le cadre du stage obligatoire de trois mois. Une attention particulière est apportée au choix de l'ensemble des stages par les responsables du Master. A cette fin, un partenariat a été noué depuis de nombreuses années pour l'accueil régulier et un encadrement très suivi d'étudiants en stages avec les institutions spécialisées en matière de sécurité sanitaire : les agences sanitaires et notamment les services juridiques de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) mais aussi de la Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'agriculture ou la juridiction pénale spécialisée, le pôle de santé publique du TGI de Paris. Les étudiants sont aussi régulièrement accueillis par la Haute autorité de santé, la direction générale de la santé du ministère chargé de la santé, des services juridiques des centres hospitaliers Cochin, Broca, Necker...), l'ONIAM ainsi que des entreprises (Carrefour, Métro, Danone, ADISSEO...). C'est enfin au sein d'institutions internationales et notamment la FAO ou la commission européenne que les étudiants sont en stage. (cf annexes 1 à 3 portant sur les lieux et thèmes des stages des trois dernières promotions).

On peut noter que de nombreux anciens étudiants du Master ont intégré des agences sanitaires (ANSES, EFS, les ministères chargés de la justice, de la santé, de l'agriculture et de l'environnement). Parmi les juristes un bon tiers sont devenus avocats spécialisés en droit de la consommation ou en droit de la santé dans les plus grands cabinets d'avocats nationaux ou internationaux (Jeantet Associé, Clifford Chance...) mais aussi magistrats. Leur compétence

en matière de sécurité sanitaire et la réalisation de stages dans des organismes spécialisés ont été particulièrement appréciées. Tel est le cas d'une ancienne étudiante magistrate, actuellement chef du bureau de la santé publique, du droit social et de l'environnement à la direction des affaires criminelles et des grâces, qui a été choisie en raison de son diplôme M2 DSSAE.

Si un suivi exhaustif et régulier des étudiants diplômés du Master2 DSSAE a pu faire défaut dans le passé, la situation est appelée à changer. Des retours sollicités (annexe 4 : suivi précis d'anciens élèves) ou ponctuels de nombreux anciens étudiants permettent d'apprécier les carrières professionnelles dont certaines ont déjà été mentionnées. De plus, la reprise de *l'association des anciens élèves du Master*, l'association SESANA par une présidente avocate très active va permettre un meilleur suivi des étudiants et insuffler une dynamique de culture d'anciens élèves particulièrement favorable au rayonnement du master.

Une première grande manifestation pour les 10 ans de la création du Master a eu lieu le 12 décembre dernier, organisée par l'équipe enseignante du master et l'association SESANA. Le colloque avait pour thème "La sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale entre Droit et Science" décliné suivant trois grands thèmes majeurs qui ont guidé, ces dernières années, les politiques européennes et nationales de protection de la santé et du consommateur : la réglementation des OGM, la séparation de l'évaluation et de la gestion des risques, ainsi que l'articulation entre le droit pénal et la sécurité sanitaire. Les actes du colloque seront publiés à la RTDSS en octobre 2013. Un nouveau colloque portant sur l'articulation des sanctions administratives et pénales en matière de sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale est en cours de préparation pour la fin 2013.

Deux autres initiatives de SESANA méritent attention. Il s'agit de l'organisation régulière de petits déjeuners portant sur des sujets d'actualité en direction de tous les étudiants, actuels ou anciens : Délit de tromperie et publicité trompeuse (février 2013), le projet de loi Hamon sur la réforme du droit de la consommation (mai 2013), Droit de la concurrence dans le secteur pharmaceutique (octobre 2013). Des demi-journées d'études sont aussi programmées. La première en octobre portera sur les effets prévisibles des sanctions prévues par le projet de loi Hamon.

Enfin, un annuaire des anciens élèves mis en ligne sur un site hébergé par l'université Paris1 est en cours de réalisation. Tous ces nouveaux éléments devraient permettre de compléter les données déjà disponibles en matière d'insertion mais surtout de renforcer les liens intellectuels et professionnels entre les étudiants titulaires du Master qui sont au cœur de la mission universitaire.

3. S'agissant du *pilotage du Master*, celui-ci a été substantiellement renforcé, au premier semestre 2013, par la venue en tant que co-directeur du Master d'un professeur de droit privé, récemment élu à l'Université Paris1. Une nouvelle enseignante privatiste spécialisée en droit médical, est appelée à rejoindre l'équipe enseignante du Master à la rentrée prochaine. Ainsi le caractère mixte de la formation, relevant du droit public et du droit privé est clairement illustré et s'affirme par la co-direction du Master assurée par un enseignant relevant de la

section 01 et un enseignant de la section 02. S'agissant du comité d'orientation du Master, celui-ci comprend les responsables de la formation du M2 DSSAE, les responsables de la Formation ALISSE d'AgroParisTech, des partenaires publics et privés du Master (maîtres de stages notamment) et un ancien élève du M2.

Dans l'hypothèse où la mention « Droit » à laquelle est rattachée le présent Master2 ne pourrait prospérer, un double rattachement du M2 à la mention « Droit public » (rattachement initial) d'une part, et à la mention « Droit privé » d'autre part, pourrait être pleinement envisagé et justifié au vu notamment du renforcement de l'équipe de direction et enseignante en matière de droit privé et du centre de recherche de rattachement.

4. Développement du Master

De façon déterminée, les responsables du Master entendent développer les partenariats susceptibles de donner lieu à l'approfondissement des questions de sécurité sanitaire, alimentaire et environnementale et à un enrichissement d'expériences avec des institutions diverses nationales et internationales.

L'expérience fructueuse avec l'AgroParisTech est appelée à se poursuivre avec un autre partenaire, le CNAM auquel est associé l'université Paris1 dans le cadre du PRES. Une collaboration pragmatique et progressive du M2 DSSAE avec la formation (BAC +6) intitulée « Certificat de spécialisation médicaments et produits de la santé » destinée à des cadres de l'industrie pharmaceutique ou praticiens hospitaliers du CNAM, sous forme de cours partagés, est en cours de discussion.

Des initiatives ont été prises pour favoriser des échanges du M2 DSSAE avec d'autres Masters au sein de l'école de droit de la Sorbonne. Le M2 DSSAE a des relations avec le M2 de droit de l'environnement établies sous forme de petits-déjeuners débats réguliers. Un débat sur la loi en matière de lanceurs d'alerte avec les responsables du M2 de droit social est organisé à l'automne 2013.

On peut relever une nouvelle ouverture du M2 en direction des professionnels dès 2013. Le président de la Compagnie des experts judiciaires en activités agricoles, agro-alimentaires, environnementales et horticoles (CEPAA) a sollicité les responsables du Master pour l'organisation de formations juridiques en matière d'expertise destinées aux experts auprès de la Cour d'Appel de Paris.

Enfin, des perspectives d'échanges avec la FAO et l'OMC, grâce au concours de l'enseignant de droit international du Master, collègue de l'université de Bologne et spécialiste du droit de l'OMC sont à l'étude.